



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : SIRPA

Question écrite n° 59739

Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre de la defense de lui faire connaitre la suite qu'il envisage de reserver au rapport annuel de la Cour des comptes emettant des critiques a l'egard du fonctionnement du service d'information des armes (SIRPA) (Le Nouvel Economiste, juin 1992, no 849).

Texte de la réponse

Reponse. - Portant sur la periode 1987-1990, les observations de la Cour des comptes relatives a la politique de communication du ministere de la defense ont fait l'objet d'un refere adresse au ministre le 3 juillet 1991, avant que leur synthese soit inseree au rapport annuel au President de la Republique rendu public en juin 1992. C'est donc des 1991 que des enseignements ont ete tires des critiques relatives au respect de l'orthodoxie budgetaire et des regles de procedure financiere et qu'a ete renforcee la necessaire coordination de l'activite des divers organismes de communication des armes par le service d'information et de relations publiques des armes (SIRPA). En outre, une reflexion est actuellement menee pour tenter d'ameliorer l'efficience tant du SIRPA lui-meme que de son organisme exterieur, l'établissement cinematographique et photographique des armes (ECPA). La restructuration progressive de nos armes, leur presence multipliee en de nombreux points du globe, que ce soit en vertu d'accords bilateraux ou comme element d'operations internationales, imposent plus que jamais que le SIRPA, charge notamment d'en rendre compte, dispose d'une structure efficace et de moyens adaptes pour faire face a un service de communication de plus en plus exigeant.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr?](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59739

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2985